



VILLE DE
LYON

VIOLENCES

**SEXISTES, SEXUELLES
ET CONJUGALES**

FAITES AUX FEMMES


**CONTACTS ET
RESSOURCES UTILES**

**RÉAGISSONS !
BRISONS LE
SILENCE**

3919



Numéro national gratuit (fixe et mobile)

LYONendirect 04 72 10 30 30 •  lyon.fr



Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation et l'émergence de mouvements citoyens encourageant la prise de parole des femmes, les violences sexistes et sexuelles perdurent. En 2023, les services de sécurité de l'Etat ont enregistré une hausse de 7% du nombre de victimes de violences sexuelles.

Ces violences sont l'expression d'une discrimination ancrée envers les femmes ; les stéréotypes, les attitudes et gestes sexistes, la persistance de la culture du viol, révélée crûment par l'affaire Mazan, banalisent les violences quotidiennes et amènent aux comportements les plus terribles.

Cet état de fait appelle un engagement accru de la part de l'État et des collectivités, afin de garantir à chacun et chacune le droit à la bienveillance et à la sécurité, dans une société de l'égalité réelle. C'est ainsi que la Ville de Lyon s'implique aux côtés des associations du territoire, et renforce les dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles exercées à l'encontre des femmes.

- Le financement de permanences d'accueil gratuites, anonymes et confidentielles dans les mairies des 3, 7, 8 et 9^e arrondissements
- La récente ouverture d'une Maison des Femmes pour les femmes victimes de violences à l'Hôpital Edouard Herriot (Lyon 3^e)
- Des dispositifs de lutte contre le harcèlement de rue, notamment le développement du dispositif Angela avec plus de 250 partenaires
- L'accueil et l'orientation des victimes par des intervenant-es sociaux en commissariat
- L'éclairage juridique sur les droits des victimes avec les juristes des Maisons de justice et du droit
- La formation des agentes et agents de la Ville, notamment des policiers municipaux
- La mise en place de l'arrêt à la demande sur l'ensemble des lignes de bus des TCL après 22h
- La prévention contre les discriminations sexistes, particulièrement en milieu scolaire
- Les subventions attribuées par la Ville aux clubs sportifs sont conditionnées à la formation des encadrants aux violences sexistes et sexuelles
- Le soutien aux associations

La Ville s'engage. Les habitant-es aussi : témoins de violence, vous avez un rôle fondamental.

Sauvons des vies : appelons le 17 ! Nous sommes toutes et tous responsables du respect des droits humains.

Sylvie Tomic, Adjointe au Maire de Lyon déléguée aux droits et égalités

Mohamed Chih, Adjoint au Maire de Lyon délégué à la sûreté, sécurité, tranquillité

Quelques chiffres

Issus de l'étude nationale du Ministère de l'intérieur sur les morts violentes au sein du couple en 2022 et de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)

- 1 femme est tuée tous les 3 jours par son conjoint ou ex-conjoint
- 31 % des femmes victimes avaient déjà subi des violences antérieures. 65 % de celles-ci avaient signalé ces violences antérieures aux forces de sécurité intérieure et, parmi elles, 79 % avaient déposé une plainte antérieure
- 12 enfants sont décédés lors de ces violences
- Les homicides commis dans le cadre conjugal représentent 18% de l'ensemble des homicides
- 1 femme sur 10 est victime de violences
- Le nombre de femmes qui sont victimes de viols et/ou de tentatives de viol est estimé à 94 000, soit un viol/tentative de viol toutes les 6 minutes
- On estime à 3,6 milliards d'euros par an le coût total des violences conjugales pour la société

Dans le Rhône, 5 femmes ont été tuées en 2022 dans le cadre de violences conjugales.

> Qu'est-ce que les violences contre les femmes ?

- **Physiques** : coups et blessures
 - **Verbales** : moqueries, insultes, chantages, menaces
 - **Sexuelles** : relations forcées, viols (y compris dans le couple), mutilations
 - **Psychologiques** : comportements ou propos humiliants, contrôle vestimentaire, harcèlement, confiscation des papiers, isolement
 - **Économiques** : contrôle des dépenses, privation des moyens et des biens
- Ces infractions, toutes punies par la loi, englobent les violences sur les (ex) conjoints, (ex) concubins ou (ex) partenaires de PACS.

> Que dit la loi ? Selon les articles 222-22 à 223-33-1 du Code Pénal :

> SONT DES DÉLITS

- **Les violences conjugales** (avec ou sans ITT : Incapacité Temporaire de Travail)
- **Le harcèlement au travail, au sein du couple, dans la rue, et dans toutes les circonstances de la vie** (exemple : l'envoi de courriels ou appels téléphoniques malveillants)
- **Le harcèlement sexiste et sexuel.**

> EST UN CRIME

- **Le viol** : la peine est aggravée s'il est commis par le conjoint, concubin ou partenaire de PACS.

EN CAS DE DANGER IMMÉDIAT : APPELZ LA POLICE - LA GENDARMERIE (17), LES POMPIERS (18), LES URGENCES MEDICALES (15)

Si vous êtes victime de violence ou informé-e d'une situation de violence :

Allez voir une association spécialisée ou appelez le 3919, numéro d'écoute et d'orientation des victimes.

Les victimes en possession ou non d'un certificat médical peuvent porter plainte 24h sur 24, 7 jours sur 7, dans n'importe quel commissariat de Police, à la Gendarmerie ou auprès du Procureur de la République en écrivant au Tribunal Judiciaire.

> QUELQUES CONSEILS :

- Garder les papiers importants (pièce d'identité, carte vitale, certificats médicaux...) en lieu sûr et accessible. Si le conjoint dérobe les papiers d'identité ou le titre de séjour lors d'un voyage à l'étranger, le consulat français peut délivrer un visa de retour.
- Identifier les personnes et les lieux où trouver de l'aide
- Rassembler des témoignages de parents, ami-es, collègues, témoins des violences dont les déclarations viendront renforcer celles de la victime
- Faire établir un certificat médical le plus détaillé possible
- Dans une situation de danger, si la victime quitte le domicile conjugal avec ou sans les enfants, il est conseillé de le signaler au commissariat.

> Permanences gratuites

La Ville de Lyon, en partenariat avec l'association VIFFIL SOS-Femmes, organise des permanences en mairies d'arrondissement. **L'entretien est gratuit, sans et sur rendez-vous, confidentiel et anonyme.** Ces lieux offrent un accueil, une écoute, un soutien et une orientation **pour celles qui craignent l'émergence de la violence ou celles qui la connaissent déjà.**

• Mairie du 3e

Sur RDV, en contactant le 04 78 85 76 47
215 rue Duguesclin
Les lundis de 14h à 16h30

• Mairie du 7e

Sans RDV - 04 72 73 68 00
16 place Jean Macé
Les vendredis de 9h30 à 12h

• Mairie du 8e

Sans RDV - 04 72 78 33 00
12 avenue Jean Mermoz
Les mercredis de 9h30 à 12h

• Mairie du 9e

Sans RDV - 04 72 19 81 81
6 place du marché
Les mardis de 14H à 16H30

• Permanences à Villeurbanne

Sans RDV - 04 78 85 76 47
156 cours Tolstoï
Les jeudis de 10h à 12h

• Permanences à Saint-Fons

La Fabrique, 5 allée du Merle
Rouge - sans RDV

• Permanence d'écoute téléphonique à destination des femmes victimes de violences conjugales et de l'entourage

Les mardis de 9h30 à 12h
- 04 78 85 76 47 :
Lundi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 12h30

Une équipe de veille mobile, joignable au 04 78 85 76 47, propose un espace consacré à l'entourage et aux professionnels qui rencontrent des femmes victimes de violences conjugales. L'objectif est de partager des questionnements, des inquiétudes et d'échanger pour réfléchir ensemble aux besoins et intérêts des femmes.

> Écoute, accompagnement

VIFFIL

(Violences intra-familiales Femmes Informations Libertés)
Aide aux victimes, accueil et hébergement mères enfants
156 cours Tolstoï (Villeurbanne)
04 78 85 76 47

CIDFF

(Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)
Accueil et information sur les droits, accompagnement vers l'insertion professionnelle
18 place Tolozan (1^{er})
09 78 08 47 48

Femmes solidaires

Accueil et accompagnement des femmes victimes de violences ou de discriminations
218 rue Garibaldi (3^e)
Accueil sur rdv le mardi de 16h à 19h
07 81 98 32 46

Planning familial

Ecoute, information, accompagnement : sans rdv
Consultation médicale : avec rdv
2 rue Lakanal (Villeurbanne)
04 78 89 50 61

Les Orchidées Rouges

Prévention des mutilations sexuelles féminines et lutte contre les mariages forcés
13 rue Henri IV (2^e)
04 78 79 80 35

FIJI Auvergne Rhône-Alpes

(Femmes informations juridiques internationales)
Droit international de la famille
64 rue Paul Verlaine (Villeurbanne)
04 78 03 33 63

LE MAS

(Mouvement d'action sociale)
Accueil, accompagnement et aide aux personnes en situation de vulnérabilité, de souffrance psycho-sociale, de précarité ou d'exclusion.
17 rue Crepet (7^e)
04 78 60 00 13

Filactions

Prévention des violences sexistes et conjugales notamment auprès des jeunes.
04 78 30 63 50

Collectif Metoo Lyon

Collectif féministe contre les violences sexistes et sexuelles
7 rue Diderot (1^{er})
collectifmetoolyon@gmail.com

Au tambour

Accueil de jour dédié aux femmes victimes de précarité (sans-domicile, mal logées, en foyers d'hébergement)
95 rue Crillon (6^e)
06 77 08 09 15

Maisons de Justice et du Droit

Permanences d'accès au droit, Avec ou sans rdv horaires sur lyon.fr

• La Toile

Accueil de jour des minorités de genre
31 rue de Cuire (6^e)
06 50 92 81 22

• MJD Lyon sud

32 avenue Jean Mermoz (8^e),
04 78 74 00 42

• MJD Lyon Nord

1 rue du Chapeau rouge (9^e),
04 72 85 67 90

Barreau de Lyon

Consultation gratuite des avocats-es sur rendez-vous
www.barreaulyon.com

MAISON DES FEMMES DE LYON

Accueil et accompagnement pluridisciplinaire des femmes victimes de violences - Hôpital Edouard Herriot (3^e)

Accueil sur RDV du lundi au vendredi
HEH.contact-mdf@chu-lyon.fr





Numéros utiles

Police nationale

Permanences d'intervenant-es sociaux en commissariat

prevention@mairie-lyon.fr

Commissariats :

1er/4e : 19 place Louis Pradel

3e/6e : 11 rue Saint-Jacques

06 45 60 62 75

7e-8e : 40 rue Marius Berliet

06 79 85 99 44

9e : 29 rue Berjon

06 45 60 62 75

Numéros utiles

Police : 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Hébergement d'urgence : 115

Urgence personnes sourdes : 114 (sms)

Numéro d'urgence européen : 112

Numéros nationaux

• Violences femmes info : 3919

appel anonyme et gratuit depuis fixe

et mobile, 7jours/7 24h/24

Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales versée par la CAF

Pour qui ?

Toute personne victime de violences conjugales (physiques, psychologiques...) avec ou sans enfant.

Quel montant ?

Le montant dépend de vos ressources et du nombre d'enfants à votre charge.

Quelles conditions ?

Avoir un document officiel de moins de 12 mois attestant des violences conjugales.



• Viol SOS femmes

0800 05 95 95

du lundi au vendredi de 10h à 19h

(appel gratuit et anonyme)

• Ecoute violences femmes handicapées

Association femmes pour le dire, femmes pour agir :

01 40 47 06 06 ; les lundis 10h-13h,

14h30-17h30 et les jeudis 10h-13h

• Tchat anonyme, sécurisé et gratuit

fait par et pour les jeunes

Association en avant toutes

www.commentonsaime.fr

du lundi au samedi 10h-21h

• Plateforme de signalement en ligne

Police Gendarmerie anonyme et gratuite, 7jours/7 24h/24 :

https://arretonslesviolences.gouv.fr/

• Cnaé - coordination nationale d'accompagnement des étudiant.es

Dispositif d'écoute, d'accompagnement et de signalement pour les étudiants

qui vivent des situations de mal-être, de violence ou de discrimination.

0800 737 800 : du lundi au vendredi

10h-21h le samedi 10h-14h

10h-21h le samedi 10h-14h

cnaes@enseignementsup.gouv.fr

DISPOSITIF ANGELA

8 jeunes femmes sur 10 ont peur de sortir seules le soir. La plupart des femmes ont déjà été harcelées ou suivies dans la rue et les transports en commun. Si le harcèlement de rue touche particulièrement les femmes, il peut toucher tout le monde. Depuis la loi du 3 août 2018, le harcèlement de rue est réprimé par l'outrage sexiste et par une amende pouvant aller de 90 à 750 euros.

Si une personne ne se sent pas en sécurité dans l'espace public, se sent harcelée, elle peut trouver refuge dans l'un des établissements partenaires – identifié grâce au sticker sur sa vitrine – et demander « Angela ».

Les établissements du dispositif Angela sont sensibilisés à la lutte contre le harcèlement de rue et formés à recueillir la parole d'une victime de façon bienveillante, sans jugement et sans discrimination.



PROFITE
Ta relation est saine quand il...

VIGILANCE, DIS STOP !
Il y a de la violence quand il...

PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE
Tu es en danger quand il...

1 Respecte tes décisions et tes goûts

2 Accepte tes ami-e-s et ta famille

3 A confiance en toi

4 Est content quand tu te sens épanouie

5 S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble

6 T'ignore des jours quand il est en colère

7 Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose

8 Rabaisse tes opinions et tes projets

9 Se moque de toi en public

10 Te manipule

11 Est jaloux en permanence

12 Contrôle tes sorties, habits, maquillage

13 Fouille tes textos, mails, applis

14 Insiste pour que tu envoies des photos intimes

15 T'isole de ta famille et de tes ami-e-s

16 Te traite de folle quand tu lui fais des reproches

17 "Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît

18 Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te trappe

19 Menace de se suicider à cause de toi

20 Te touche les parties intimes sans ton consentement

21 Menace de diffuser des photos intimes de toi

22 T'oblige à regarder des films pornos

23 T'oblige à avoir des relations sexuelles

24



Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

Le Violentomètre

Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.

